

DÉLIBÉRATION du Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

ID : 085-218502342-20220411-2022_021-DE

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint-Jean-de-Monts

Le trente et un mars deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. JOLIVET Grégory, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme MILCENT Anne, Mme Nadia PONTOIZEAU, M. CAILLAUD Daniel, M. CRETON Jean-Claude, M. MATHIAS Yves, M. Pierre-Jean ÉVEILLÉ, Mme Amélie RIVIÈRE, M. Vincent HOREAU et Mme CUCINIELLO Gaëlle.

Absente :

Mme ROBERT-DUTOUR Diane

Absents ayant donné procuration :

Mme PONTREAU Nadine, M. BÉTHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme BURGAUD Laure et M. LEPLU Christian.

A été désignée secrétaire :

Mme RIVIÈRE Amélie

Sport

DÉLIBÉRATION N°2022_021 DU 31 MARS 2022

OBJET : Approbation d'une convention de partenariat pour la réalisation d'un diagnostic d'observation de la biodiversité du Golf de Saint-Jean-de-Monts

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le projet de convention de partenariat ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Saint-Jean-de-Monts en matière de préservation de la biodiversité ;

Rapporteur : Mme Virginie BERTRAND, Adjointe au Maire

EXPOSÉ

Le Golf de Saint-Jean-de-Monts a sollicité la Ville de Saint-Jean-de-Monts pour obtenir le soutien de la Collectivité dans son projet de labellisation.

La SAS Golf et Tourisme souhaite, en partenariat avec la ligue régionale, s'engager dans un programme lancé par la fédération française de golf concernant la préservation de l'environnement et appelé « Programme Golf pour la biodiversité ».

Ce programme a pour objectifs de permettre progressivement au club de golf de :

- mieux connaître son patrimoine naturel,
- étudier les relations entre la gestion du golf et la biodiversité présente,
- mener une démarche pour optimiser les coûts de gestion tout en préservant la biodiversité,
- mieux communiquer sur les choix de gestion effectués,
- nouer des partenariats constructifs à l'échelle locale avec les acteurs de la biodiversité.

Ce programme, construit en 3 niveaux, a vocation à déboucher sur l'obtention d'un label. Le Golf de Saint-Jean-de-Monts vise dans un 1er temps le niveau « bronze » qui implique de réaliser une observation de la biodiversité du site.

Consciente des défis environnementaux, la Ville de Saint-Jean-de-Monts est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontaire de développement durable et de préservation de la biodiversité.

La prestation est estimée à 4 000€ HT. La Ville participerait à hauteur de 1 000€ et le solde serait à répartir entre la ligue régionale de Golf et la SAS Golf et Tourisme.

La Ville sollicite les contreparties suivantes :

- permettre et organiser un contact entre le secteur espaces verts et environnement de la Commune et le prestataire de l'inventaire faune, flore,
- donner accès au livrable de l'inventaire à la Commune pour enrichir ses propres données en matière de connaissance de la biodiversité du territoire,
- faciliter l'accès à l'équipement pour le foyer de jeunes et le centre de loisirs de la Commune,
- associer l'image de marque de la Ville de Saint-Jean-de-Monts à toute communication relative à cette action.

Le versement de la participation de la Ville n'interviendra qu'après la restitution des résultats de l'observation de la biodiversité et sur présentation d'un justificatif de paiement de la facture.

La Commission environnement et citoyenneté a donné un avis favorable à la signature de cette convention de partenariat.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Jean-de-Monts, la Ligue Régionale de Golf et la SAS Golf et Tourisme pour la réalisation d'un diagnostic d'observation de la biodiversité du golf de la commune ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits sont ouverts au chapitre 011.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 11 avril 2022.



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.